



## Ai souscrit une sécurité famille en 2000

Par **Isajanko**, le **02/04/2015** à **14:25**

Bonjour,

J'ai souscrit une sécurité famille en 2000. Après un AVC en 2009, il refuse de m'indemniser suis en invalidité catégorie 2 et pas 3. Pourtant quand j'ai signé ce contrat, ils m'ont bien dit qu'après un accident ou autre, ça me protégerait ainsi que ma famille. Ils n'ont jamais parlé de catégorie.

Par **chaber**, le **02/04/2015** à **15:19**

bonjour

difficile de vous répondre sans connaître les conditions générales de votre contrat, notamment sur les taux d'invalidité couverts. Relisez votre contrat